

à un moment donné, mais les représentants des organismes de détail du pays nous ont assuré qu'à leur avis les commerces de détail pour leur part se prévaudront immédiatement de prêts d'une valeur de 75 millions qu'ils consacreront à la rénovation, l'agrandissement et la modernisation de leurs locaux. Je crois qu'on peut envisager la création de dizaines de milliers d'emplois devant ce grand nombre de travaux de construction, de fabrication d'outillage et de travaux sur les chantiers. A mon avis, étant donné que la Chambre a appuyé à l'unanimité cette mesure, l'objectif à atteindre nous justifie de hâter son adoption.

**L'hon. M. Martin:** Monsieur le président, le ministre a passé un temps infini à faire la leçon au comité et c'est son droit, s'il désire accaparer le temps du comité de cette manière. Mais l'honorable monsieur ne semble pas admettre que s'il a le droit de dicter aux autres députés la façon dont ils doivent se conduire, nous autres de ce côté-ci de la Chambre avons le droit de demander au gouvernement quels avantages précis quant à l'embauche vont vraisemblablement résulter de la présente mesure.

L'honorable député a dit que nous avons appuyé le principe dont s'inspire le présent bill. C'est vrai. Ce bill, dans sa portée actuelle, comporte bien des côtés louables. Personne ne l'a nié. Il est louable qu'à l'heure actuelle le gouvernement soit disposé à garantir des prêts destinés à financer l'achat, l'installation, la rénovation, l'amélioration ou la modernisation d'outillage généralement assujéti à un bien immeuble ou réel ou l'achat, la rénovation, l'amélioration ou la modernisation d'outillage d'un genre non habituellement assujéti à un bien immeuble ou réel, ou la rénovation, l'amélioration ou la modernisation de locaux ou leur transformation ou agrandissement. C'est un objectif souhaitable et certaines personnes seront indubitablement embauchées par suite de l'application de cette mesure. Mais le gouvernement s'avance avec une sonnerie de trompettes en disant qu'il va présenter des mesures qui vont remédier à la crise de chômage qui sévit au Canada. Le présent bill est présenté comme la preuve étayant cette déclaration. Je déclare au ministre que ni ce soir ni au cours du débat relatif au bill, il ne nous a donné de preuve à l'appui de sa déclaration.

**Des voix:** Règlement; asseyez-vous.

**M. le président:** Puis-je rappeler au comité que le paragraphe (2) de l'article 59 du Règlement se lit comme suit:

Les discours prononcés en comité plénier doivent se rapporter rigoureusement au poste ou à la disposition qui est à l'étude.

[L'hon. M. Fleming.]

Nous en sommes à l'article 2 du bill; donc seules sont pertinentes les discussions sur cet article-là. Je suis sûr que l'échange de propos qui vient d'avoir lieu portait plus sur le principe du bill que sur l'article à l'étude.

**L'hon. M. Martin:** Monsieur le président, je ne conteste pas ce que vous dites. Je prétends que mes propos ne portent aucune atteinte au principe que vous venez d'énoncer. Je demande au ministre des Finances à combien de personnes la mesure procurera de l'emploi.

**M. le président:** A l'ordre. Pour être plus précis dans ma décision, je dis que la question posée par l'honorable député n'a rien à voir avec l'article 2 du bill.

**L'hon. M. Martin:** Monsieur le président, le ministre des Finances a dit que cette mesure donnerait du travail à des dizaines de milliers de travailleurs. Vous ne prétendez pas que je ne suis pas en droit de contester cette déclaration et de lui demander de nous prouver le bien-fondé de ses dires. D'après lui, des prêts garantis d'une valeur de 75 millions de dollars seront accordés, en vertu de cette disposition, à ceux qui en ont besoin. Je demande donc au ministre des Finances...

**M. le président:** A l'ordre!

**L'hon. M. Martin:** Je n'ai pas encore posé la question.

**M. le président:** Pour en arriver au fait, je dirai que l'échange entre l'honorable député d'Essex-Est et le ministre des Finances était tout à fait irrégulier. Me suis-je bien fait comprendre?

**L'hon. M. Martin:** Monsieur le président, prétendez-vous maintenant que je n'ai pas le droit de demander au ministre des Finances à combien de personnes cette mesure en particulier fournira du travail?

**M. le président:** Je n'ai pas besoin de dire à l'honorable député d'Essex-Est à quel moment il conviendrait de poser la question, mais il comprendra, j'en suis sûr, si je lui dis que ce n'est pas le moment. L'article 2 est-il adopté?

**M. Howard:** Monsieur le président, j'ai une ou deux idées à formuler au ministre à propos de l'alinéa f) qui définit le genre d'outillage devant être utilisé dans l'exploitation d'une entreprise commerciale. La réserve de la disposition est ainsi conçue:

...mais ne comprend pas le stock en magasin ou les marchandises que décrit l'inventaire de l'entreprise.

Si nous accordons des prêts garantis par l'État aux petites entreprises pour les aider à concurrencer, pour ainsi dire, les grandes sociétés, les magasins à succursales multiples